

## n° 39A - 1 centime Report 1



« **Emis** » le 5 décembre 1870 (1<sup>ère</sup> date recensée pour ce timbre, apparaissant comme chronologiquement, le premier des « petites valeurs » de 1 à 5 centimes de l'émission de Bordeaux).

Le 1 centimes Report 1 (n°39A) se caractérise par les repères suivants :

- pour le 1<sup>er</sup> état :
  - les ombres sous l'œil formées par des points
  - pas de ligne blanche derrière la tête et une impression très fine



- pour le 2<sup>ème</sup> état :
  - Les ombres sous l'œil sont très atténuées, mais toujours formées de points
  - une légère ligne blanche derrière la tête et une impression plus lourde



**Tirage** : estimé à 4 500 000 exemplaires, suivant une large approximation (compte tenu de la production totale des 3 Reports du 1 centime, proche de 25 millions d'exemplaires, et de la rareté de ce Report).

Le 1 centime passe parfois pour le « petit timbre » de l'émission (avec le 20 centimes type III, Report 2) et il peut être instructif de se demander pourquoi : du tirage, on retient celui des 3 Reports (qui n'est alors pas vraiment impressionnant), et le parallèle avec les 2 et 4 centimes (timbres appréciables, dont certaines variétés sont de vraies raretés) ne conduit pas à trop mettre en valeur le 1 centime. Il leur est pourtant apparenté, ainsi pour ce qui est de l'utilisation postale, de façon patente. La surproduction de timbres à 1 centime a conduit à un très important excédent de timbres neufs : les timbres (authentiquement) oblitérés sont bien plus rares (ce que les cotes, équivalentes pour les neufs et les oblitérés, ne reflètent pas). Il ne faut pas s'illusionner sur le fait qu'à l'état neuf, le 1 centime se trouve commodément.

Il en va donc autrement pour les très beaux timbres oblitérés, et les spécialistes savent ce qu'il en est de la rareté relative du premier Report. C'est un timbre d'autant plus intéressant qu'il présente 2 états (cf. le chapitre sur « l'impression »). Et pour citer comme souvent M. Jack Blanc, « les exemplaires du second état sont plus rares, surtout en oblitérés ». Comme on le voit, ce n'est pas un timbre à dédaigner.

**Les nuances du 1 centime** : il est entendu que le papier, teinté, est verdâtre ou azuré/bleuté. La teinte elle-même varie dans toutes les intensités de l'**olive** et du **bronze**, jusqu'à une teinte dite « **bronze noir** », que M. Jack Blanc réserve dans l'une de ses études au 1<sup>er</sup> état (de façon peut-être un peu restrictive).



*n°39A vert olive*



*n°39A vert olive foncé*



*n°39A olive noir*

**L'impression** permet de distinguer les 2 états (« bonne impression » / « impression usée » résume le spécialisé Yvert de 2000, ce qui revient à escamoter la question). En fait, il s'agit de 2 timbres d'aspects bien différents. Au 1<sup>er</sup> état, « l'impression fine ou très bonne » (J. Blanc) se reconnaît bien par les fameux points sous l'œil, en guise d'ombres, contre un 2<sup>ème</sup> état, d'« une facture plus lourde, les ombres de l'œil étant très atténuées » (de même que, par endroits, le burelage). Certains exemplaires présentent alors une très légère « ligne blanche derrière la tête » (cf. intérêt du recours au planchage pour définir avec certitude le Report de certains timbres, car la ligne blanche caractérise, en principe, le Report 2).

A noter que les cotes ne varient guère d'un Report à l'autre : peut-être est-ce le reflet de l'attitude prêtée aux collectionneurs généralistes – ce sont les spécialistes de l'Emission de Bordeaux qui prennent la mesure de la remarque de J. Blanc quant à la rareté du Report 1, 2<sup>ème</sup> état, ou du choix contraire du catalogue fédéral Marianne de valoriser la variété d'un « très bon tirage » du Report 1, à cause sans doute de l'esthétique des timbres au 1<sup>er</sup> état, présentant la meilleure impression.

### **Les variétés du 1 centime Report 1**

Les indices destinés à différencier les 3 Reports (et les états) sont-ils suffisants ? Oui et non. Plusieurs analystes, « s'attaquant » au 1 centime, s'empressent de faire état d'un ou plusieurs timbres « hors normes », que seul le planchage a permis d'identifier au titre d'un Report déterminé, mais en principe

sans proposer de système de rechange à la nomenclature en place (si ce n'est par des suggestions avancées prudemment, comme pour un second état du Report 2 dont croit pouvoir parler M. Jack Blang).

M'en tenant à une vision classique, je mentionne un timbre du Report 1, 1<sup>er</sup> état caractérisé, que présentent les époux Brown dans leur monographie (1981), au titre de l'anomalie représentée par « le trait blanc derrière l'effigie » (position 8 du bloc-report). Ils rapportent aussi avoir relevé une variété similaire dans une vente Robineau de 1965 : il s'agissait d'un bloc de 4 du 1 centime au Report 1, présentant cette ligne blanche sur 2 des timbres.

La liste des variétés du Report 1 n'est pas close pour autant : comme souvent, les Brown semblent l'ouvrir aux variétés occasionnelles.

### Les multiples.

S'agissant des neufs, il s'en trouve, jusqu'au bloc-report tout entier (le catalogue de la collection Fromaigeat, vendue en 1977, présentait un tel bloc, pour chacun des 3 Reports ; les études du Dr Fromaigeat ont par ailleurs mentionné l'existence de panneaux entiers de 150).

A l'état oblitéré, les grands ensembles peuvent provenir des affranchissements de lettres. C'est surtout au moment du changement de tarif de septembre 1871 que le 1 centime a trouvé à s'employer – alors le recours à des ensembles tels que la bande de 5 n'a pas été exceptionnel. Ces grands ensembles méritent les assez bonnes cotes accordées par Yvert, dans les catalogues spécialisés de 1975 et 2000 : on tient compte de leur fragilité et on valorise les pièces où la bonne qualité d'origine a été sauvegardée.



*n°39A (1<sup>er</sup> état) olive en bloc de 4 oblitéré par le GC 549 de Boulogne - S - Mer (61)*

### « Le 1 centime Report 1 sur lettre »

La rareté (relative) du timbre à l'état oblitéré correspond bien entendu à une faible utilisation postale, s'agissant d'abord des gazettes et imprimés auxquels était destiné ce 1 centime, puis surtout des lettres d'affranchissements improvisés, en septembre 1871 et après, où le recours aux différentes « petites valeurs » de l'Emission de Bordeaux a permis de faire face à la hausse inopinée des tarifs (la lettre simple nationale passant de 20 à 25 centimes sans timbre correspondant). Apparemment, la surproduction du timbre à 1 centime avait dépassé celle des autres valeurs, et les importants stocks disponibles en septembre 1871 trouvèrent à s'employer en abondance, sans être épuisés, loin s'en faut. L'étude des documents affranchis en ayant recours au 1 centime de l'Emission de Bordeaux peut conduire à faire leur parallèle avec les documents du 5 centimes. C'est surtout la différenciation qui est intéressante. Les plis présentant un 1 centime « seul sur document » sont de bonnes raretés, sans commune mesure avec le timbre détaché, et sans commune mesure non plus avec le « 5 centime seul sur document », rarissime. Les lettres de septembre avec le 1 centime sont d'un intérêt largement supérieur à celui du timbre détaché (contrairement aux lettres arborant un 5 centimes), et les amateurs d'histoire postale s'adonnent à des études fines pour dégager la rareté et l'intérêt de chaque combinaison recensée (l'affranchissement complémentaire par bande de 5 du 1 centime, « assez courant » en termes relatifs, ne sera peut-être pas à prendre en considération 5 fois mieux qu'un affranchissement tirant son intérêt de la présence d'un seul exemplaire du 1 centime : à la base joue la rareté de chaque timbre-type, et, sans être vraiment rare, le 1 centime Bordeaux est, on l'a vu, un « bon timbre »).

Somme toute, je proposerais un classement global de ces documents, comme suit :

- les imprimés et gazettes (« locales, non politiques »), circulant à 1 centime : ce sont de bonnes raretés, largement justiciables de l'indice « 4 » que leur applique (par rapport au timbre à 1 centime détaché) le catalogue fédéral Marianne (l'Yvert spécialisé de 1975 insiste sur la rareté des documents arborant les 2, 4 ou 5 centimes – le timbre étant seul – sans mention correspondante pour le 1 centime).
- les « courriers de septembre » présentant un complément d'affranchissement constitué par le 1 centime. Cas le plus fréquent du « 1 centime sur lettre », qui est déjà intéressant et rare, bien au-delà du timbre détaché (quelle que soit la combinaison, ce genre de pièce relève aussi du domaine de l'histoire postale).

- autres hypothèses : il peut s'agir d'imprimés à 2 centimes (etc.). Par calcul des autorités ?

L'étude des tirages fait ressortir que les autorités, mesurant la situation économique du temps de guerre, n'avaient procédé qu'à une production prudente de timbres à 2 et 4 centimes ; la remarque ne vaut guère pour le 1 centime (dont le tirage est à rapprocher du tirage initial du 1 centime Cérés de la 3ème République : chiffres identiques à quelques millions près). On ne s'est pas inquiété de ce qui allait être une large surproduction de ce timbre à 1 centime (au-delà des données valant pour chacun des autres 1 centime de l'époque), et tout s'est passé comme si on destinait le 1 centime Bordeaux à servir en nombre, si le besoin s'en faisait sentir. Il me semble ainsi légitime pour un collectionneur de l'Emission de Bordeaux d'inclure parmi son choix de pièces du 1 centime un ou plusieurs documents, affranchis par des multiples du timbre.



n°39A en paire sur faire-part décès, au départ de Monteil, 19 décembre 1870

### Les oblitérations du 1 centime (pour les 3 reports)

La particularité du 1 centime Bordeaux réside dans la disproportion neufs/oblitérés, que ne traduisent nullement les catalogues de cotation (le catalogue fédéral Marianne, qui devrait pouvoir servir d'arbitre, avantage même indûment les neufs : ici, le débat sans fin relatif aux cotes s'illustre d'un exemple éloquent, où est valorisée non la rareté mais le goût supposé des collectionneurs). Le collectionneur s'intéressant à l'Emission de Bordeaux doit, lui, savoir ce qu'il en est. Concrètement, les timbres authentiquement oblitérés, et arborant de beaux ou rares cachets, sont en (forte) minorité, et côtoient sur le marché des pièces mal estampillées, voire faussement oblitérées. Il s'agit donc d'être vigilant, en particulier bien sûr pour les raretés marcophiles, dues à l'industrie coupable des collectionneurs de l'époque héroïque, où seuls les timbres oblitérés semblaient dignes d'intérêt, quitte à « valoriser » les timbres neufs par des oblitérations non postales.

Vu les conditions de son utilisation postale, le 1 centime pourrait « normalement » arborer soit un cachet à date (correspondant à des envois à tarif réduit, tels que les imprimés), soit une oblitération de lettres (en principe : le losange « gros chiffres »). Plus rarement, l'annulation typographique des journaux se rencontre aussi (cf. tarifs à 1 centime, et surtout à 2 centimes).

S'agissant d'autres cachets, on entre dans un domaine de possibilités, à faire arbitrer par un expert : on serait en présence d'un « bon timbre », méritant à lui seul d'être soumis, muni d'une oblitération « non conforme ».



*n°39A cachet à date*



*n°39A losange gros chiffres*



*n°39A losange ambulant*



*n°39A annulation typographique des journaux*

## n° 39B - 1 centime Report 2



« **Emis** » courant décembre 1870 (faute d'indication plus précise quant à la 1<sup>ère</sup> date observée pour un 1 centime du Report 2).

Le 1 centimes Report 2 (n°39B) se caractérise par les repères suivants :

- les ombres sous l'œil sont formées par des petits traits séparés
- une ligne blanche derrière la tête qui souligne le contour des cheveux



**Tirage** : estimé à 4 500 000 exemplaires, suivant la même large approximation qui a cours pour le Report 1. On peut surtout en retenir que l'un et l'autre de ces 2 timbres sont d'une rareté appréciable (et à peu près équivalente), les distinguant nettement du Report 3, bien plus commun. Les catalogues de cotation assimilent pour leur part les 3 Reports, et accordent pour chacun d'entre eux, des cotes sensiblement équivalentes pour les neufs et les oblitérés : il ne faut pas s'y tromper, et les timbres oblitérés (authentiquement) sont bien plus rares.

**Les nuances du 1 centime du Report 2** : elles déclinent la gamme des différents **verts-olives** et **verts-bronzes**, avec, ici aussi, un rare « **bronze noir** » pour la culminer.



*n°39B vert olive*



*n°39B vert olive foncé*



*n°39B vert olive très foncé*

**L'impression** est encore assez fine, bien que ces timbres ne supportent pas la comparaison avec le Report 1. Certaines rares « impressions fines » du Report 2 se distinguent de ce qui est la norme pour ce timbre. Car le signe distinctif véritable pourrait finalement être la qualité intermédiaire de l'impression (« médiocre », ni excellente ni mauvaise), et cela tout autant que la fameuse « ligne blanche derrière l'effigie » : à ce sujet, beaucoup d'études notent son absence sur certains exemplaires (ainsi, celle de l'Yvert spécialisé de 1975), mais il n'y a pas d'accord sur le sens à lui donner - seuls certains auteurs (comme M. Jack Blanc) vont jusqu'à en déduire l'existence d'un second état.



*n°39Bc sans ligne blanche derrière la tête, position 11 et 12 dans le bloc-report*

A noter que les cotes ne varient guère d'un Report à l'autre : peut-être est-ce le reflet de l'attitude prêtée aux collectionneurs généralistes – ce sont les spécialistes de l'Emission de Bordeaux qui prennent la mesure de la remarque de J. Blanc quant à la rareté du Report 1, 2<sup>ème</sup> état, ou du choix contraire du catalogue fédéral Marianne de valoriser la variété d'un « très bon tirage » du Report 1, à cause sans doute de l'esthétique des timbres au 1<sup>er</sup> état, présentant la meilleure impression.

### **Les variétés du 1 centime Report 2**

Les variétés occasionnelles du 1 centime Report 2 (d'un intérêt relatif) ne manquent pas. Pour ce qui est de l'existence de variétés de base, le travail reste à faire : il est admis, on l'a vu, que des exemplaires sans « trait blanc derrière l'effigie » puissent exister, leur statut restant controversé. S'il ne

s'agit pas d'un second état (thèse de M. Jack Blanc, à démontrer), il faudrait y voir d'importantes variétés : les différentes études que j'ai pu consulter concordent, en ce sens que les timbres « sans ligne blanche.. » seraient bien plus rares que les autres au n°39B. Le catalogue de cotation Maury en donne une manière de synthèse, en présentant cette anomalie de gravure à l'égal de la variété de nuance rare de l' « olive très foncé » (édition 2009) – pour être précis, la cote passerait alors de 160 à 275 euros (les 39A – 2<sup>ème</sup> état et 39C – 2<sup>ème</sup> état sont largement en-deçà de cette version du 39B que l'on ne qualifie pas alors d' « état », mais qui apparaît bien dans les colonnes du catalogue comme une petite rareté).

La contribution du Maury est de consacrer l'existence du n°39B « sans ligne blanche » et de donner à apprécier sa rareté relative – pour ce qui est d'expliquer son existence, comprendre son intérêt précis, et lui conférer éventuellement un statut, il appartient à la recherche philatélique de s'en charger. C'est l'un des (nombreux) axes de travail de la communauté des philatélistes amateurs de l'Emission de Bordeaux. Et pour le travail sur un timbre isolé du 1 centime, on mesure tout l'intérêt que peut représenter le planchage.

### Les multiples.

Comme pour le Report 1, ils se trouvent aisément à l'état neuf. Et comme au Report 1, les pièces oblitérées du Report 2 sont des pièces appréciables. Les bonnes cotes qui leur sont accordées à l'occasion se justifient par la fragilité des grands ensembles et l'esthétique des pièces d'une rare qualité sauvegardée.

Le plus grand ensemble connu est au Report 2, il s'agit de ce fameux bloc de 27, complété par une bande de 3, dont s'enorgueillissaient les collections Gill-Burrus et Fromaigeat, et qui a servi à affranchir une bande de papiers d'affaires : cette rareté (il s'agit d'une pièce unique) constitue tout un document, illustrant un cas exceptionnel d'utilisation postale du 1 centime.



*n°39B olive foncé en bloc de 4 oblitéré par le cachet à date de Blois (40)*



## « Le 1 centime Report 1 sur lettre »

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE. ARRONDISSEMENT de Mortain. COMMUNE de Mortain.

**AVERTISSEMENT**  
POUR L'ACQUIT DES CONTRIBUTIONS FONCIÈRES, PERSONNELLE-MOBILIÈRE ET DES PORTES ET FENÊTRES DE 1871.

Loi de finances du 27 juillet 1870.  
Impositions départementales autorisées par des lois spéciales ou des décrets ou votées d'office par le Conseil général.  
Impositions communales approuvées par des actes de Gouvernement ou des arrêtés du Préfet ou votées d'office par le Conseil municipal.  
Nota. Les contribuables pourront prendre connaissance, au secrétariat de la mairie, d'un tableau indiquant la destination des impositions communales et la date des actes qui les ont autorisées.

M. De *Failley (le vicomte), ancien sous-général*  
maître de forges  
demeurant à *St-James*

Loi de finances du 27 juillet 1870.  
Impositions départementales autorisées par des lois spéciales ou des décrets ou votées d'office par le Conseil général.  
Impositions communales approuvées par des actes de Gouvernement ou des arrêtés du Préfet ou votées d'office par le Conseil municipal.  
Nota. Les contribuables pourront prendre connaissance, au secrétariat de la mairie, d'un tableau indiquant la destination des impositions communales et la date des actes qui les ont autorisées.

M. De *Failley (le vicomte), ancien sous-général*  
maître de forges  
demeurant à *St-James*

CERTIFIÉ LE FRANC des contributions	NATURE des contributions	BASE ET DÉTAIL DES DIVERSES CONTRIBUTIONS		MONTANT DES COTES par valeur de contributions	PART DES COTES à l'Etat, au département, au fonds de secours, aux communes, etc.
		EXCÈS	PORTES ET FENÊTRES		
Fonciers					
Mobilière					
<p>Le rôle a été publié le 1<sup>er</sup> janvier 1871. C'est de ce jour que court le délai de trois mois pour la présentation des demandes en échange ou réduction.</p> <p>Le contribuable a le droit de se faire représenter, par le percepteur la feuille de tête du rôle ou un relevé indiquant la nature et le quantum des cotisations additionnelles, et les motifs des impositions départementales et communales, ainsi que le montant des réimpositions.</p> <p>Les frais du présent avertissement étant compris dans le rôle, le contribuable doit le recevoir sans frais et à domicile. En cas d'absence, l'avertissement sera remis à son fermier ou régisseur.</p>					
		EXCÈS	PORTES ET FENÊTRES		
		Pour un revenu de <i>4137.79</i>		<i>832.37</i>	
		Cote personnelle			<i>474.78</i>
		Cote mobilière sur un loyer de <i>200</i>			<i>28.85</i>
		Pour 1 porte cochère, charretières ou de magasin		<i>2.30</i>	
		Pour 11 portes et fenêtres de rez-de-bas, entresol, etc et 5 <sup>es</sup> étages		<i>163.27</i>	
		Pour 1 fenêtre de 3 <sup>e</sup> étage et au-dessus		<i>8.63</i>	
		Pour 1 portière à ouvertures		<i>1.00</i>	
		Pour 1 fenêtre à 3 ouvertures		<i>1.00</i>	
		Pour 1 fenêtre à 2 ouvertures		<i>3.00</i>	
		Pour 1 fenêtre à 1 ouverture		<i>3.00</i>	
		Plus, pour frais de présent avertissement		<i>0.05</i>	
		TOTAL		<i>1116.68</i>	

Certifié à Saint-James, le 15 décembre 1870.  
Le Directeur des Contributions directes,  
VIBILLARD.



n°39B sur avis fiscal, au départ de Mortain (48), 30 janvier 1871

La mention de ce document conduit à s'interroger sur l'utilisation postale du timbre du Report 2 – hors les cas exceptionnels, de ce type, les documents arborant un 1 centime Report 2 correspondent à ceux déjà évoqués pour le Report 1, pièces de choix dans tous les cas, peu de timbres ayant réellement servi, et les conditions de conservation n'ayant jamais été excellentes. Il s'agit donc principalement des imprimés et gazettes circulant à 1 centime, et surtout des lettres de septembre 1871, avec recours à un timbre à 1 centime en guise de complément d'affranchissement (les spécialistes d'histoire postale nous apprennent que les compositions incluant un ou plusieurs 1 centime Bordeaux sont bien moins courantes que celles réalisées p.ex. en ayant recours au 5 c. Bordeaux). Ces lettres nous sont parvenues grâce à des conditions d'archivage normalement correctes – encore n'étaient-elles pas les plus nombreuses à l'origine, et les premiers collectionneurs de l'Emission de Bordeaux, qui ne s'intéressaient pas aux documents, se sont empressés de décoller les timbres.

### Les oblitérations du 1 centime (pour les 3 reports)

Voir cette partie au niveau du report 1

## n° 39C - 1 centime Report 3



« **Emis** » courant décembre 1870 (faute de précision disponible quant à la 1<sup>ère</sup> date observée pour ce 3<sup>ème</sup> Report du timbre à 1 centime, apparu le 5 décembre 1870).

Le 1 centimes Report 3 (n°39C) se caractérise par les repères suivants :

- pour le 1<sup>er</sup> état :
  - o les ombres sous l'œil formées par des traits séparés
  - o pas de ligne blanche derrière la tête

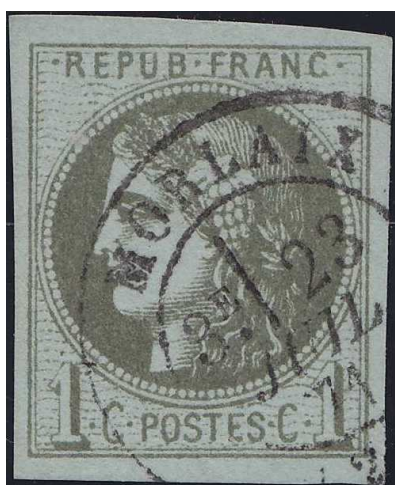


- pour le 2<sup>ème</sup> état :
  - o les traits des ombres sous l'œil sont presque tous reliés entre eux formant des lignes continues
  - o pas de ligne blanche derrière la tête



**Tirage :** évalué à environ 15 500 000 exemplaires (plus de 3 fois plus que chacun des 2 autres Reports). Bien moins rare que le Report 1 et le Report 2, ce n'en est pas pour autant un timbre courant, surtout à l'état (authentiquement) oblitéré : l'énorme disproportion neufs / oblitérés affecte ce timbre comme chacun des 1 centime Bordeaux (ce qu'ignorent les catalogues de cotation, simplifiant toute étude du 1 centime Bordeaux, en accordant à chaque timbre une cote sensiblement équivalente : quel que soit le Report, quel que soit l'état, neuf ou oblitéré). Les spécialistes de l'Emission de Bordeaux se doivent de procéder aux distinctions, ce qui les conduit à différencier 2 états du 1 centime Report 3 : au 1<sup>er</sup> état, d'une impression normale, s'oppose alors le second état, caractérisé par des traits figurant les ombres sous l'œil reliés entre eux, ce second état est légèrement plus rare.

**Les nuances du 1 centime du Report 3 :** elles facilitent à l'occasion la distinction des 2 états. L'un et l'autre déclinent les teintes du **vert-olive** et du **vert-bronze**. On peut noter une fréquence particulière des nuances **dorées** au 2<sup>ème</sup> état. Cette teinte classique culmine avec un véritable « **mordoré** » qui est rare. Il existe aussi un « **olive-noir** ». Cette présentation des teintes de la famille du « **vert-olive** » serait incomplète sans une mise en garde contre les teintes dégradées de timbres « malades », qui ne sont pas, loin s'en faut, des raretés.



*n°39C vert olive*



*n°39C vert olive foncé*



*n°39C vert bronze*



*n°39C olive bronze doré*

**L'impression** répond au 1<sup>er</sup> état à une qualité « normale », rappelant le Report 2. Mais il existe des timbres à « l'impression fine », recherchés et appréciés (plus que « l'impression usée » consacrée comme variété par le catalogue Maury). Le signe distinctif du second état renvoie à une impression plus lourde, de même que l'élément en général présent sur ces timbres : le chiffre « 1 » de droite relié par des traits au cercle d'encadrement de l'effigie. A noter que l'existence du 2<sup>ème</sup> état n'est mentionnée qu'au conditionnel, comme une éventualité restant à démontrer, par le catalogue fédéral Marianne.

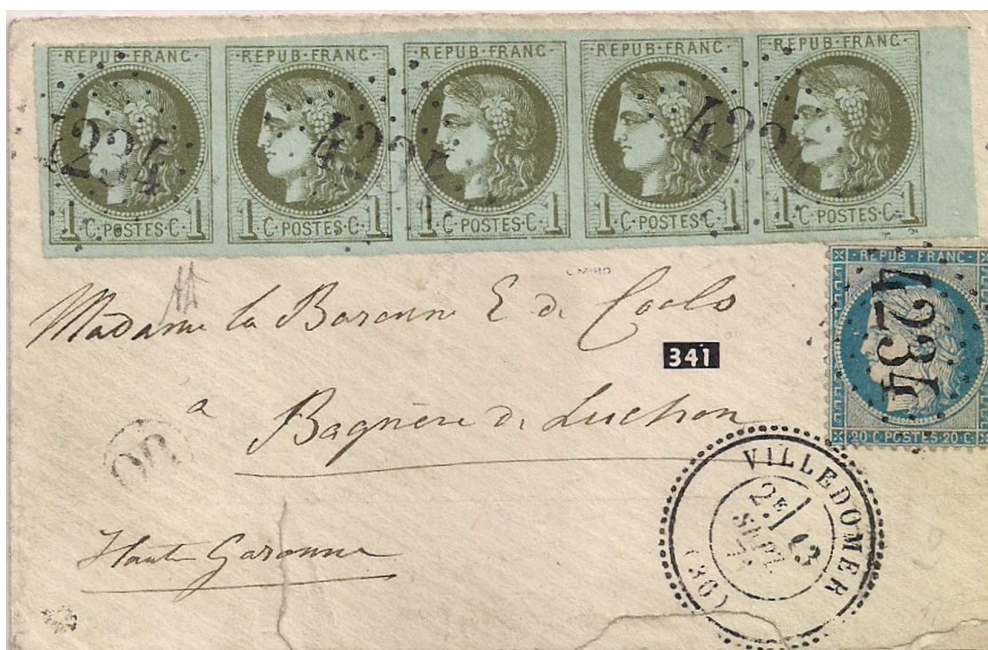
### Les variétés du 1 centime Report 3

Ce timbre appellerait ainsi des études (d'autant que les plancheurs se doivent de différencier Reports 2 et 3, en présence de certains timbres ne présentant pas le « trait blanc derrière l'effigie » du Report 2, sans s'intégrer non plus dans le bloc-report du Report 3), et celles-ci seraient aussi facilitées par le tirage important.

Que celui-ci soit à l'origine de variétés semble évident. A titre d'exemples, je mentionne « la barre manquante du F de REPUB FRANC » observée par les époux Brown, qui en font état dans leur monographie de 1981, et une sorte d'« anneau de lune », derrière l'effigie (angle NE, sous le cercle), affectant un autre timbre, dont ils nous produisent les références (position 11 du bloc-report, s'agissant d'un timbre tout juste présenté en bloc de 15, lors de la vente Robineau-Behr en 1967 de la collection Gill-Burrus). La liste des variétés constantes serait loin d'être close.

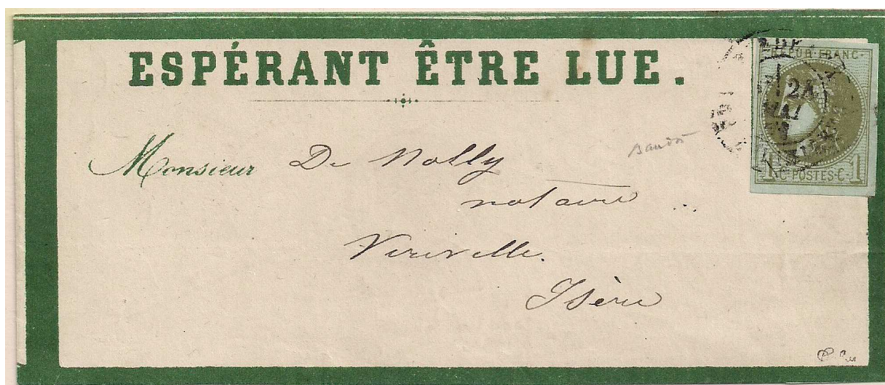
### Les multiples.

Ainsi se trouve entamé le chapitre des multiples du 1 centime au Report 3, où les grands ensembles restés à l'état neuf se rencontrent aisément. Pour les oblitérés, le besoin de confectionner des affranchissements constitués de plusieurs 1 centime (timbre produit en surnombre à l'origine, semble-t-il, pour faire face aux besoins les plus divers d'envois à tarif réduit) et le recours à des paires, bandes etc. de ce timbre en guise de complément d'affranchissement pour les affranchissements de lettres improvisés de septembre 1871 sont à l'origine de multiples appréciés et recherchés. De bonnes cotes se justifient par la difficulté de la très bonne qualité qu'elles sanctionnent au niveau de ces grands ensembles.



n°39C olive clair en bande de 5 oblitéré au départ de Villedomer (36)

## « Le 1 centime Report 1 sur lettre »



*n°39C seul sur bande publicitaire, au départ de Bordeaux (32), 24 mai 1871*

Après mention de ces multiples, provenant de lettres de septembre 1871 du plus haut intérêt en matière d'histoire postale, il reste à évoquer ces documents, souvent restés intacts. C'est l'hypothèse la plus courante de l'utilisation postale du 1 centime, sans que ces lettres ne soient communes – les gazettes ou imprimés relevant d'un tarif réduit de 1 centime sont bien plus rares : ces pièces de choix bénéficient du prestige s'attachant au « timbre seul sur document ». Il reste que la production importante de timbres à 1 centime se destinait sans doute aussi à bien d'autres envois de ce type, nécessitant un affranchissement par plusieurs timbres (raisonnement tenant pour la période de l'émission du timbre, comme celle postérieure au 1/9/1871). Ainsi les imprimés arborant une paire ou une bande (faire-parts etc.) ont pleinement leur place dans une collection présentant une sélection représentative du 1 centime.

Ce bref tour d'horizon étant fait, il faut insister sur le fait qu'en tout état de cause, un document arborant le 1 centime Bordeaux est « une bonne pièce », sinon une pièce rare : les paramètres lui donnant sa valeur d'objet postal (bien) au-delà de la cote du timbre détaché sont si nombreux qu'aucune règle ne pourrait être avancée. S'agissant des imprimés affranchis au moyen du 1 centime, qui se trouvent à l'occasion, je pense pour ma part que ce sont la qualité et aussi, l'aspect général de la pièce, qui importent au premier chef – ici, chaque philatéliste raisonnera en fonction de préférences personnelles, qu'il pourra étayer en observant la rareté des pièces correspondantes.

### **Les oblitérations du 1 centime (pour les 3 reports)**

Voir cette partie au niveau du report 1